

Etats-Unis : Le Congrès veut interdire le boycott d'Israël

Al Manar

27 avril
2015



Logo : “ Boycottez les produits israéliens maintenant. S’il vous plait, ne financez pas la balle qui va me tuer. ”
[LGS]

Des députés du Congrès étasunien ont présenté un projet de loi pour interdire le boycott de l’occupation israélienne et lutter contre les campagnes de boycott qui ont pris de l’ampleur notamment en Europe.

Le journal hébreu *Yediot Aharonot* a indiqué que le Congrès prépare une contre-attaque contre le « tsunami de boycott » en présentant un projet de loi accordant à « Israël un statut économique spécial pour les Etats-Unis, la protégeant des éventuels obstacles ».

Le quotidien a ajouté que la raison de cette mesure est « la hausse des activités menées par le mouvement de boycott, le retrait des investisseurs, et l’imposition de sanctions sur Israël par BDS qui a lancé des campagnes de boycott partout dans le monde, et est très actif en Europe ».

La loi stipule que les Etats-Unis couperaient leurs relations avec les pays, les institutions et organisations qui boycottent l’occupation afin que les Européens cessent ce boycott.

C’est le député républicain Peter Roxam qui est à l’origine de cet amendement qui, selon des sources israéliennes, bénéficieraient d’un large soutien dans les deux partis (républicains et démocrates). Il est fort probable que cette loi soit votée par le Congrès, mais la date du vote n’a pas encore été fixée.

Selon le projet de loi, les Etats-Unis sont contre les campagnes de boycott d’Israël car elles sont contraires au principe de « non-discrimination » dans les accords commerciaux internationaux.

Le décret demande aux autorités exécutives du pays de présenter un rapport sur les sociétés qui participent au boycott après amendement de la loi, afin de les sanctionner et de les dissuader.

Adam Reuter, directeur général d’une société de consulting, a déclaré : « Les entreprises israéliennes ne sont probablement pas affectées par le boycott mais cette loi aura un grand impact en Europe ».

Il a précisé que BDS jouit d’un poids considérable en Europe, surtout dans les milieux universitaires, en ajoutant que « l’effet du boycott sur Israël est minime mais si cela prend une tournure contre nos intérêts en Europe, la menace étasunienne pourrait être bénéfique ».

Concernant les sanctions américaines, Reuter a affirmé qu’il sera demandé à toute entreprise désirant

commercer avec les Etats-Unis la condition qu'elle ne boycotte pas l'occupation.

Le projet de loi prévoit également des plaintes contre les boycotteurs ou ceux appelant au boycott, ce qui serait un moyen de pression des Etats-Unis sur les entreprises européennes.

Sources : agences

20 avril 2015 - Al-Manar - Vous pouvez consulter cet article à :
<http://www.almanar.com.lb/french/ad...>

22 avril 2015